

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

RIVIÈRE MADAME

Département de MARTINIQUE (972) / Commune de Fort-de-France (97200)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de l'Hermitage	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Quartier « L'Ermitage » mentionné sur Scan Littoral. Numérisation au niveau du pont situé le plus en aval dans la zone du quartier de l'Ermitage. Positionnement confirmé par DM Martinique. Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

